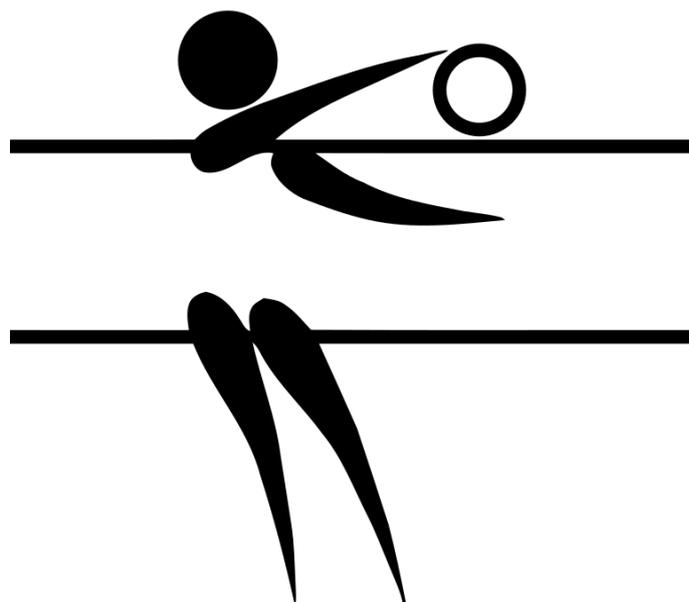


RÈGLEMENT DES SPORTS COLLECTIFS

VOLLEY-BALL

Année 2021 – 2022

Nouveauté 2020-2021 - [Nouveauté 2021-2022](#)



VOLLEYBALL

SOMMAIRE

PARTIE 1 : REGLEMENT COMMUN DES SPORTS COLLECTIFS	- 4 -
TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS	- 4 -
Article 1 : Les Championnats	- 4 -
Article 2 : Les catégories d'âge	- 4 -
2.1. Règles de qualification des joueurs	- 4 -
2.1.1. Participation d'un joueur	- 4 -
2.1.2. Intégration des Séniors	- 5 -
2.1.3 Sur-classement	- 5 -
2.1.4 Double sur-classement	- 5 -
2.1.5 Limite du nombre de surclassés	- 5 -
2.2. Précisions par sport sur un championnat national	- 5 -
Article 3 : Le championnat Promotionnel et le championnat Elite	- 6 -
TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS	- 7 -
Article 4 : Obligations	- 7 -
Article 5 : Conditions d'accès et Modalités de qualifications	- 7 -
5.1 : En championnat élite	- 7 -
5.1.1. Par sport, catégorie et sexe	- 7 -
5.1.2. Gestion des invitations par l'organisateur	- 7 -
5.1.3. Gestion des repêchages	- 7 -
5.2. En championnat promotionnel	- 7 -
5.2.1. Par sport, catégorie et sexe	- 7 -
5.2.2. Gestions des invitations par les organisateurs	- 8 -
5.2.3. Gestion des repêchages	- 8 -
5.3. Cas particuliers d'une compétition à filière unifiée lors de la phase nationale	- 8 -
5.4. Informations pratiques et qualifications	- 8 -
Article 6 : Les Jeunes officiels	- 9 -
6.1. Définition du Jeune Officiel	- 9 -
6.2. Caution jeune arbitre et vérification de la qualification	- 9 -
6.3. Prise en charge financière	- 9 -
6.4. Championnat ELITE	- 9 -
6.5. Championnat PROMOTIONNEL	- 9 -
6.6. Niveau requis	- 10 -
6.6.1. Elite	- 10 -
6.6.2. Promotionnel	- 10 -
6.7. En cas d'absence d'arbitre lors d'un match	- 10 -
6.8. Validations des Jeunes Officiels (attestation) et obligations d'arbitrage (présence et qualification)	- 11 -
6.9 Informations complémentaires	- 11 -
Article 7 : Tenue vestimentaire de compétition	- 11 -
Article 8 : Titres et récompenses	- 12 -
Article 9 : Modalités d'accès au HNS	- 12 -
Article 10 : Dispositions particulières	- 12 -
TITRE III : RÉSERVES, RÉCLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	- 13 -
Article 11 : Les réclamations et procédures disciplinaires	- 13 -
11.1. Les réserves et réclamations	- 13 -
11.1.1. Réserves	- 13 -
11.2. La commission des réclamations et litiges de la compétition	- 13 -
11.3. Les sanctions	- 13 -
Article 12 : Le dopage	- 13 -

VOLLEYBALL

PARTIE 2 : ACTIVITE :	VOLLEY-
BALL	14
TITRE IV : REGLEMENT SPECIFIQUE	14
Article 13 : Championnat ELITE	14
13.1. Nombre d'élèves sur le terrain	14
13.2. Nombre de joueurs dans l'équipe	14
13.3. Sur-classements	14
13.4. Formule de jeu	14
13.5. Hauteur des filets	15
13.6. Règles particulières	15
13.7. Règles de Classement	15
13.8. Expulsion et disqualification d'un joueur	15
13.9. Jeunes officiels	15
Article 14 : Championnat PROMOTIONNEL	16
14.1. Nombre d'élèves sur le terrain	16
14.2. Nombre de joueurs dans l'équipe	16
14.3. Sur-classements	16
14.4. Formule de jeu	16
14.5. Hauteur des filets	16
14.5. Règles particulières	17
14.6. Règles de Classement	17
14.7. Expulsion et disqualification d'un joueur	17
14.8. Jeunes officiels	18
TITRE V : ORGANISATION DES RENCONTRES DE LA PHASE FINALE	19
Article 15 : Organisation de la phase finale	19
15.1. 12 équipes	19
15.2. 11 équipes	23
15.3. 10 équipes	24
15.4. 9 équipes	26
15.5. 8 équipes	28
15.6. 7 équipes	31
15.7. 6 équipes	34

PARTIE 1 : REGLEMENT COMMUN DES SPORTS COLLECTIFS

TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

Les championnats nationaux de sports collectifs sont organisés par catégorie d'âge et par filière - Promo et Elite - pour les sports collectifs répertoriés dans le tableau suivant.

La plupart offre deux filières de qualification et 2 championnats différents

Certains, deux filières de qualification mais un championnat unifié (RU toutes catégories sauf minimes garçons, FU féminin)

Certains sports se déroulent en filière promotionnelle unique : Tri-sports, Rugby à 13, Futsal Féminin

Les championnats organisés sont les suivants :

			MF	MF	MG	MG	CG	CG	CJF	CJF	CJG	JG	JG
	BF	BG	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Elite	Promo
Basket-ball			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Hand-ball			X	X	X	X		X	X	X	X		X
Football					X	X		X			X		X
Futsal				X	X	X	X	X	X	X		X	X
Rugby à 7				X	X	X	X	X	X	X		X	X
Rugby à 13				X		X		X		X			X
Volley-ball			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Tri-sport	X	X		X		X							

Les rencontres nationales peuvent être organisées : FB MF CJF

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont celles définies dans les règlements généraux UGSEL (voir spécificités en Football et Handball élite CG et JG).

Pour les 2 championnats ELITE et PROMOTIONNEL, les féminines sont autorisées à intégrer des équipes masculines dans les catégories benjamins et minimes sans toutefois pouvoir participer dans la catégorie supérieure.

2.1. REGLES DE QUALIFICATION DES JOUEURS

2.1.1. Participation d'un joueur

Un joueur ne peut participer à deux rencontres de sports différents ou de catégories différentes lors d'un même championnat.

En cas d'infraction, les deux rencontres auxquelles le joueur aura participé seront perdues pour les équipes fautives.

VOLLEYBALL

Un joueur, inscrit sur la feuille d'engagement, peut participer à une rencontre à n'importe quel moment de celle-ci. Le nombre minimum de joueurs doit être présent pour démarrer le championnat.

2.1.2. Intégration des Séniors

Les joueurs séniors ne peuvent plus participer aux championnats nationaux sauf en qualité de jeune officiel.

2.1.3 Sur-classement

Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle. [Ref article 8 des Renseignements Généraux \(RG\) UGSEL](#)

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer.

2.1.4 Double sur-classement

Il n'est possible que pour les :

- Minimes Filles 2ème année dans la catégorie unique Cadettes/Juniors Filles
- Minimes garçons 2ème année en Cadets Juniors Elite Hand et Foot

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de double sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer, et délivré par un médecin spécialiste de la médecine du sport.

2.1.5 Limite du nombre de surclassés

Le sur-classement (simple et double cumulés) est autorisé dans les limites suivantes :

- ELITE: FB 4 / BB 2 / HB 2 / VB 2 / Rugby 2 / FS 2
- PROMOTIONNEL: FB 2 / BB 1 / HB 2 / VB 2 / Rugby 2 / FS 2 / TS 2

Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport.

2.2. PRECISIONS PAR SPORT SUR UN CHAMPIONNAT NATIONAL

	Championnat ELITE	Championnat PROMOTIONNEL
Basket-ball	5 x 5 (min 7 joueurs-max 10)	3 x 3 (min 5 joueurs-max 6 dont le JO.) Sur 1 panier
Volley-ball	4 x 4 terrain 14x7m – min 5 joueurs – max 8.	4 x 4 terrain 14x7m – min 6 joueurs – max 8
Handball	7 x 7 (min 9 joueurs-max 12) Terrain 40 x 20m ou 38 x 18m	6 x 6 (min 8 joueurs-max 10 dont le JO.) Terrain 40 x 20m ou 38 x 18m
Football	11 x 11 (min 13 joueurs-max 16)	7 x 7 (min 8 joueurs-max 11 dont le JO.) Demi-terrain
Rugby à 7	7 x 7 (min 9 joueurs – max 12) Terrain 56 x 36m	7 x 7 (min 9 joueurs-max 12 dont le JO.) Terrain 56 x 36m
Rugby à 13		7 x 7 (min 9 joueurs-max 12 dont le JO.) Terrain 56 x 36m
Futsal	5 x 5 (min 7 joueurs – max 10)	5 x 5 (min 7 joueurs – max 10 dont le JO.)
Jeune Officiel	Il n'est pas intégré dans le nombre maximum de joueurs.	Le JO non-joueur fait partie de l'effectif maximum mais pas minimum.

VOLLEYBALL

Le non-respect des nombres minimum et maximum de joueurs par équipe, ainsi que du nombre maximum de sur-classement en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu par **pénalité (0 POINT)** pour l'équipe concernée, **jusqu'à la mise en conformité au règlement.**

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE

Le championnat ELITE est ouvert à tous les établissements, **et obligatoire à toutes sections sportives déclarées MEN ou fédérale**

Pour le championnat PROMOTIONNEL, ne peuvent participer les établissements ayant :

- Une section sportive déclarées MEN ou fédérale,
- Des élèves bénéficiant d'horaires aménagés,
- Une A.S. en relation avec un club (convention/partenariat),
- Les établissements qui répondent aux conditions ci-dessus, et qui s'engagent en promo dans leur territoire ne pourront prétendre à une qualification aux championnats nationaux

Attention, une équipe qui aura réalisé une 1^{ère} ou 2^{nde} place aux nationaux PROMOTIONNEL devra, pour prétendre à une qualification aux nationaux, s'inscrire en ELITE l'année suivante.

Une équipe qui réalise un podium en ELITE ne peut s'engager en PROMO l'année suivante
La liste des équipes concernées, par leurs résultats de l'année antérieure, est consultable sur le site national.

Cette restriction s'applique exclusivement l'année qui suit la réalisation de cette place. Elle sera autorisée à s'inscrire en PROMOTIONNEL dans son territoire sans pouvoir prétendre se qualifier ou être invitée aux championnats dans ce niveau.

Les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant deux activités pour le CCF, sont autorisés à participer à ce championnat PROMOTIONNEL.

La participation à ce championnat PROMOTIONNEL devra être validée par le conseil d'administration des comités ou à défaut des territoires concernés.

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir qu'une équipe dans les finales nationales.
Si au niveau territorial plusieurs équipes sont engagées, seule celle du championnat ELITE pourra être qualifiée pour les phases nationales.

Facturation de 500 Euros :

Ce dispositif s'inscrit dans le contexte d'un championnat incomplet en termes d'équipes participantes. Quand la procédure de repêchage est inopérante au regard d'un établissement en situation de désistement trop tardif : au délai des 15 jours précédant le premier jour du championnat.

Il est laissé à l'appréciation de l'organisateur, de facturer la somme des 500 € à l'attention du comité. Ce dernier pourra ensuite se tourner vers l'établissement

TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS

Tous les participants à une compétition nationale s'engagent à respecter la charte éthique de l'UGSEL

La vérification des licences des participants est effectuée lors de l'accueil des équipes par le délégué sportif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

5.1 : EN CHAMPIONNAT ELITE

5.1.1. Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} de chaque territoire ou une des équipes suivantes est qualifiée pour les finales nationales.

La phase finale se déroulera avec un minimum de 6 équipes et un maximum de 12 équipes (invité inclus).

Pour atteindre le minimum de 6 un repêchage sera effectué, selon les modalités de l'article...

Dans un souci d'organisation, un repêchage favorisant le nombre pair d'équipes sera envisagé (ex : 7 qualifiées, alors une équipe sera repêchée)

5.1.2. Gestion des invitations par l'organisateur

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

5.1.3. Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

- Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
- Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
- Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
- Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
- Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Un territoire ne peut obtenir un repêchage que pour un seul des critères ci-dessus sauf si tous les autres territoires ne peuvent répondre aux critères cités.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que tous les repêchages n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet.

5.2. EN CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

5.2.1. Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} ou une des équipes suivantes de chaque territoire est qualifiée pour les finales nationales.

Si un ou des territoires ne présentent pas d'équipe, un nombre d'équipes équivalent seront repêchés pour participer aux finales nationales.

VOLLEYBALL

5.2.2. Gestions des invitations par les organisateurs

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

Le territoire peut choisir d'inscrire son équipe invitée en PROMOTIONNEL, à partir du moment où cette équipe a participé au championnat dans sa filière dans son territoire.

Si l'équipe invitée est dans le championnat PROMOTIONNEL, cette qualification est automatique et la compétition peut rassembler dans ce cas jusqu'à **12 équipes**.

5.2.3. Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

- Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
- Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
- Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
- Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
- Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée. Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que toutes les invitations n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet (**12 équipes**).

5.3. CAS PARTICULIERS D'UNE COMPETITION A FILIERE UNIFIEE LORS DE LA PHASE NATIONALE

Lorsque des qualifications supplémentaires seront nécessaires dans chacune des filières (cas des compétitions à filière unifiée lors de la phase nationale - FUTSAL CJF, FUTSAL MF, RUGBY CJF, RUGBY CG, JG, RUGBY MF, les critères de qualification s'appuieront par filière, sur les résultats de l'année précédente –comme décrit dans l'article 5.1.4 et 5.2.3, puis sur les territoires présentant le plus grand nombre d'équipes engagées dans le sport et la catégorie.

5.4. INFORMATIONS PRATIQUES ET QUALIFICATIONS

AU NIVEAU TERRITORIAL plusieurs cas de figure sont envisageables :

- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible.
- Si peu d'équipes sont engagées, la gestion est territoriale en utilisant la formule du jeu réduit, chaque équipe devant préciser si elle s'engage en championnat ELITE ou PROMOTIONNEL.
- Toutes les rencontres en championnat PROMOTIONNEL doivent si possible, se dérouler en plateau
- Attention au cumul du temps de jeu sur la journée.

VOLLEYBALL

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

6.1. DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national **Minime, Cadet et Cadette/Junior Fille**, (élite et promotionnel) et **les Juniors Garçons** (filière promotionnelle) et **Cadet-Junior Garçon Foot et Hand** (filière élite) doit présenter un jeune officiel.

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, ou national ou par un diplôme fédéral).

En **Junior Garçon** (filière élite) la présence d'un jeune officiel certifié à la suite d'un stage national UGSEL ou par un diplôme fédéral est possible.

Il appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.

Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il peut arbitrer, en fonction de ses compétences, des matchs de la filière élite ou promotionnel. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

6.2. CAUTION JEUNE ARBITRE ET VERIFICATION DE LA QUALIFICATION

Excepté dans la catégorie Junior élite, une somme forfaitaire de 300€ devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Le non-dépôt en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée, [jusqu'à la mise en conformité au règlement](#)

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- À l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- À l'UGSEL Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la qualification de son jeune officiel accompagnateur.

Cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique lors du championnat national.

Elle se situe à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif.

6.3. PRISE EN CHARGE FINANCIERE

[Référence à la fiche de répartition des frais jury \(en ligne sur le site\)](#)

Un jeune officiel convoqué par l'UGSEL Nationale peut couvrir une équipe de son territoire, dans ce cas l'équipe prend en charge tous les frais.

6.4. CHAMPIONNAT ELITE

Dans cette filière, le jeune officiel se consacre uniquement à sa fonction d'arbitre.

[L'enseignant référent est invité aux débriefings, fait avec le responsable des jeunes officiels, à la fin de chaque rencontre](#)

6.5. CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu.

VOLLEYBALL

Un jeune officiel appartenant à l'établissement peut jouer. Si c'est un jeune officiel d'un autre établissement, il est intégré dans le nombre de joueurs maximum de l'équipe sans pouvoir jouer.

6.6. NIVEAU REQUIS

6.6.1. Elite

	VB	BB	HB	FS	FB	RU
Cadet Cadette/Junior	JO +16	Région	Garçons : National U18G Filles : Région U18G ou U18F	U17 ligue (FB) Pas de diplôme spécifique jeune FFF	U19 Ligue ou 17 National	Stagiaire ou ACF (Arbitre en Cours de Formation)
Minime	Tout niveau fédéral+ jeune ayant suivi une formation scolaire territoriale					
Tri-sports Benjamin	Tout niveau fédéral + jeune ayant suivi une formation scolaire de quelque niveau que ce soit (départemental-régional ou national)					

Et s'ajoutent :

- Les jeunes officiels validés pour le niveau concerné lors d'un stage national,
- Les jeunes des sections sportives arbitrage de lycée ou collège dont leur formateur peut attester du niveau.

6.6.2. Promotionnel

Le niveau requis est celui d'une formation UGSEL du comité, du territoire ou nationale

6.7. EN CAS D'ABSENCE D'ARBITRE LORS D'UN MATCH

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

- Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,
- A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
- A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

Si la rencontre n'a pas lieu par défaut de présentation d'arbitre par les équipes, celles-ci perdront toutes les deux la rencontre.

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

VOLLEYBALL

6.8. VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

Pour les championnats unifiés (suppression ELITE/PROMO) se référer aux règlements spécifiques

	ELITE	PROMO
	Obligation	Obligation
JUNIOR G	Non	Oui si Non caution de 300 € non restituée
CADETTE JUNIOR F	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
CADET JUNIOR G	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
CADET G	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
MINIME F	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
MINIME G	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
Tri Sports MINIME		Oui si Non pas de participation
Tri Sports BENJAMIN		Oui si Non pas de participation

A l'issue de chaque championnat, le responsable des JO délivrera une attestation post bac, reconnaissant les compétences minimums requises.

- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition
- répondre aux critères de niveau précisés par l'activité

6.9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

- Convocation après le stage national
- Convocation avec une équipe de son territoire
- Convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Pour toutes les compétitions nationales, organisées par l'UGSEL, la tenue générale des élèves doit être en conformité avec les règlements des fédérations du sport concerné.

- Les élèves d'un même établissement doivent revêtir un maillot identique aux couleurs de l'établissement.
- Le short réglementaire est aussi obligatoire et de couleur identique pour toute une équipe.
- Les maillots doivent être numérotés devant et derrière pour les sports collectifs de salle, derrière pour les sports collectifs extérieurs.
- Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.
- Le nom de l'établissement ou de son association sportive doit figurer obligatoirement sur le maillot.
- Pour les championnats nationaux, il est souhaitable que la numérotation des joueurs soit identique pour l'ensemble du tournoi.

VOLLEYBALL

La Commission disciplinaire et règlementaire a compétence pour statuer sur tout problème qui en cas de non-respect de l'un de ces points.

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Les podiums sont établis à l'issue de la compétition selon les filières respectives.

Pour être officialisée, une compétition doit regrouper au moins 4 équipes provenant de 3 super territoires différents.

Tous les membres d'une équipe parvenant au podium reçoivent une médaille spécifique : or pour les premiers, argent pour les 2^{nds}, bronze pour les 3^{èmes}.

Et pour l'équipe championne nationale, un tee-shirt champion national millésimé.

ARTICLE 9 : MODALITES D'ACCES AU HNS

[Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL Référence aux art.11,14.2 et 14.3des RG](#)

Pour obtenir la validation HNS, un jeune officiel devra :

- Officier lors d'un championnat national des catégories Cadets Garçons, Cadettes/Juniors Filles, Cadets / Juniors Garçons ou Juniors Garçons.
- Être convoqué par l'UGSEL nationale ou accompagner une équipe de son territoire, dans les catégories citées ci-dessus.
- Obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition (référence grille d'évaluation incluse dans les livrets de formation spécifique à chaque sport).
- Répondre aux critères de niveau précisés pour la catégorie concernée

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Retard : pénalité et Forfait

Un forfait ne peut être prononcé qu'après un retard de trente minutes sur l'heure fixée par l'organisateur de la rencontre pour un match ayant entraîné un déplacement, 10 minutes pour le tournoi national. Ceci entraîne match perdu par forfait. (Voir règlement spécifique).

Un retard entre 5' et 10' entraîne une pénalité précisée dans chaque règlement spécifique

En cas de forfait suite à l'inscription sur Usport, soit au plus tard 24 jours avant le début de la compétition, le territoire de l'équipe forfait versera le chèque de caution qu'elle aura reçu à l'organisateur de la compétition.

TABLEAU DES PENALITES EN ANNEXE

TITRE III : RÉSERVES, RÉCLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 11 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

11.1. LES RESERVES ET RECLAMATIONS

Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante (régulièrement inscrits sur la feuille de match) et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

11.1.1. Réserves

Elles ne sont recevables que si elles sont écrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Toutefois, si un incident matériel survient en cours de jeu ou si un joueur arrive en retard, une réserve pourra être formulée à la mi-temps ou en fin de partie.

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel.

Pour être recevable, une réclamation doit être :

- effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée
- confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.

N.B. : L'arbitre ne peut refuser de transcrire une réserve ou une réclamation même si elle lui semble non recevable (hors délais prescrits ne portant pas sur une faute technique d'arbitrage, non précédée de réclamation verbale...) mais il devra préciser alors les conditions anormales dans lesquelles elle a été déposée.

- Dans tous les cas, l'arbitre enverra un rapport dans les meilleurs délais à la commission intéressée.

11.2. LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

La commission comprend de 5 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, et/ou de la CNAS ; le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou juge arbitre général, le directeur de compétition et éventuellement une ou deux personnes à désigner sur place.

Référence TITRE V, Article 28.3 des RG.

11.3. LES SANCTIONS

Référence à l'art. 11 des statuts : la qualité de membre de l'Ugsel nationale, ... les voies de fait, les manquements à l'éthique sportive. En tout état de cause, le caractère de gravité est laissé à l'appréciation de l'organe compétent pour prononcer la sanction.

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

Référence Titre VI, art 30 des RG.

PARTIE 2 : ACTIVITE : VOLLEY-BALL

TITRE IV : REGLEMENT SPECIFIQUE

- A l'exception des modalités prévues dans les règlements spécifiques, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL
- Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission Technique Nationale ou du Délégué Sportif National lors de la phase finale.

ARTICLE 13 : CHAMPIONNAT ELITE

Ces championnats rassemblent de 6 à 12 équipes selon le nombre de territoires ayant engagés des équipes.

13.1. NOMBRE D'ELEVES SUR LE TERRAIN

	Nombre d'élèves sur le terrain	Terrain
MG et MF	4	7m x 14 m
CG-JG-CJF	4	Avec ligne des 3 mètres

13.2. NOMBRE DE JOUEURS DANS L'EQUIPE

	Phases finales UGSEL nationale		
	Nombre minimum d'élèves pour commencer un match	Nombre d'élèves présents pour débiter le championnat	
		Nombre minimum	Nombre maximum
MG et MF	4	5	8
CG-JG-CJF	4	5	8

Seuls les élèves inscrits sur Usport, liste d'élèves validée par le Délégué Sportif National, peuvent prendre part à une rencontre.

13.3. SUR-CLASSEMENTS

Nombre de sur-classement(s) possible(s) :

- 2 en MG-MF avec certificat médical de sur-classement obligatoire
- 2 en CG-JG-CJF (avec double sur-classement pour MF2 en CJF)

13.4. FORMULE DE JEU

1. Pour des championnats comprenant de 8 à 12 équipes :
 - 1.1. Matches de poule en 2 sets gagnants de 21 pts avec un set décisif en 15 points si nécessaire,
 - 1.2. Tableau final éliminatoire avec classement intégral en 2 sets gagnants de 21pts avec un set décisif en 15 points si nécessaire.
 - 1.3. La finale se déroule en 2 sets gagnants de 25 points et tie break en 15 points.
2. Pour les championnats comprenant 6 ou 7 équipes : tous les matchs se disputent en 2 sets gagnants de 25 points, set décisif en 15 points.
3. Dans tous les cas, chaque set se termine avec au moins 2 points d'écart.
4. 2 temps morts par équipe dans chaque set, **aucun temps-mort technique.**

VOLLEYBALL

13.5. HAUTEUR DES FILETS

GARÇONS	BENJAMIN	MINIME	CADET	JUNIOR
VOLLEY-BALL	Filet : 2,10m	Filet : 2,24m	Filet : 2,35m	Filet : 2.43m

FILLES	BENJAMINE	MINIME	CADETTE/JUNIOR
VOLLEY-BALL	Filet : 2,10m	Filet : 2,10m	Filet : 2,24m

13.6. REGLES PARTICULIERES

A 4 contre 4, les règles FFVB sont la référence, notamment :

- Un joueur arrière et trois joueurs avant,
- Rotation des joueurs au service (sans limite du nombre de services consécutifs),
- 4 changements libres par set, une seule contrainte : à la suite d'un changement, le même joueur ne peut pas se retrouver deux fois à suivre au service.
- Pas de libéro

13.7. REGLES DE CLASSEMENT

Victoire 2 : 0 > 3pts

Victoire 2 : 1 > 2pts

Défaite 1 : 2 > 1pts

Défaite 0 : 2 > 0pts

En cas d'égalité au nombre de points dans les poules de classement, les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. [Équipe ayant présentée un arbitre en début de compétition.](#)
2. Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
3. Du set-average (sets Gagnés/sets Perdus) ou point-average (points gagnés/points perdus) ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
4. Du goal-average, set-average ou point-average général
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
6. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par ex : carton jaune ou exclusion temporaire)
7. De la meilleure attaque
8. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

13.8. EXPULSION ET DISQUALIFICATION D'UN JOUEUR

Toute disqualification élimine le joueur pour la rencontre et le suspend pour la rencontre suivante. Un joueur expulsé ou disqualifié doit être remplacé régulièrement. En cas d'impossibilité, l'équipe est déclarée "incomplète".

13.9. JEUNES OFFICIELS

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national, dans toutes les catégories, y compris juniors garçons.

VOLLEYBALL

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, ou national ou par un diplôme fédéral).

Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

ARTICLE 14 : CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

Ces championnats rassemblent de 6 à 12 équipes selon le nombre de territoires ayant engagés des équipes.

14.1. NOMBRE D'ELEVES SUR LE TERRAIN

	Nombre d'élèves sur le terrain	Terrain
MG et MF	4	7m x 14 m Avec ligne des 3 mètres
CG-JG-CJF	4	

14.2. NOMBRE DE JOUEURS DANS L'EQUIPE

Phases finales UGSEL nationale			
	Nombre minimum d'élèves pour commencer un match	Nombre d'élèves présents pour débiter le championnat	
		Nombre minimum	Nombre maximum
MG et MF	4	6	8
CG-JG-CJF	4	6	8

Seuls les élèves inscrits sur Usport, liste d'élèves validée par le Délégué Sportif National, peuvent prendre part à une rencontre.

14.3. SUR-CLASSEMENTS

Nombre de sur-classement(s) possible(s) :

- 2 en MG-MF avec certificat médical de sur-classement obligatoire
- 2 en CG-JG-CJF (avec double sur-classement pour MF2 en CJF)

14.4. FORMULE DE JEU

Match de poule en 2 sets secs de 21 pts. Une égalité à un set partout est possible.

- Tableau final éliminatoire avec classement intégral en 2 sets gagnants de 21pts avec un set décisif en 15 points si nécessaire.

Dans tous les cas, chaque set se termine avec au moins 2 points d'écart

14.5. HAUTEUR DES FILETS

GARÇONS	BENJAMIN	MINIME	CADET	JUNIOR
VOLLEY-BALL	filet : 2,10m	filet : 2,24m	filet : 2,35m	filet : 2.43m

FILLES	BENJAMINE	MINIME	CADETTE/JUNIOR
VOLLEY-BALL	filet : 2,10m	filet : 2,10m	filet : 2,24m

VOLLEYBALL

14.5. REGLES PARTICULIERES

A 4 contre 4, les règles FFVB sont la référence, notamment :

- Un joueur arrière et trois joueurs avant,
- Pas de libéro

Au moment du service adverse, le joueur arrière doit être situé derrière les trois joueurs avant.

Un joueur ne peut effectuer une frappe d'attaque quand le ballon est complètement plus haut que le bord supérieur du filet, si le ballon provient d'une touche haute jouée avec les doigts par le joueur arrière et effectuée dans sa zone avant. Le ballon peut être attaqué librement si le joueur arrière effectue la même action en dehors de sa zone avant.

Lors des sets en 21 points, un unique temps-mort technique est déclenché dès qu'une équipe atteint 10 points. **Lors de ce temps-mort et uniquement lors de celui-ci, au maximum 4 changements sont autorisés. Il n'y a aucun temps-mort « équipe ».**

Lors du tie-break en 15 points, autorisation de **4 changements libres par set, une seule contrainte : à la suite d'un changement, le même joueur ne peut pas se retrouver deux fois à suivre au service.**

Tous les joueurs de l'équipe doivent participer à un demi-set (marqué par le temps-mort) au cours des deux premiers sets de chaque rencontre. Les JO contrôlent cela en fin de rencontre. En cas de manquement, la rencontre est déclarée perdue 2 sets à 0 (21-0 / 21/0).

14.6. REGLES DE CLASSEMENT

Victoire	2 : 0	> 3pts
Egalité	1 : 1	> 2pts
Défaite	0 : 2	> 1pts

En cas d'égalité dans les poules de classement, les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. **Équipe ayant présentée un arbitre en début de compétition.**
2. Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
3. Du set-average (sets Gagnés/sets Perdus) ou point-average (points gagnés/points perdus) ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
4. Du goal-average, set-average ou point-average général
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
6. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par ex : carton jaune ou exclusion temporaire)
7. De la meilleure attaque
8. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

14.7. EXPULSION ET DISQUALIFICATION D'UN JOUEUR

Toute disqualification élimine le joueur pour la rencontre et le suspend pour la rencontre suivante. Un joueur expulsé ou disqualifié doit être remplacé régulièrement. En cas d'impossibilité, l'équipe est déclarée "incomplète".

VOLLEYBALL

14.8. JEUNES OFFICIELS

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national, dans toutes les catégories, y compris juniors garçons.

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, ou national ou par un diplôme fédéral).

Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

TITRE V : ORGANISATION DES RENCONTRES DE LA PHASE FINALE

ARTICLE 15 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE

Dans les tableaux suivants, l'organisateur trouvera la configuration minimum d'accueil de la compétition et le déroulé des rencontres. Pour rappel, la compétition accueille entre 6 équipes (un seul terrain nécessaire) et 12 équipes (sur 3 terrains).

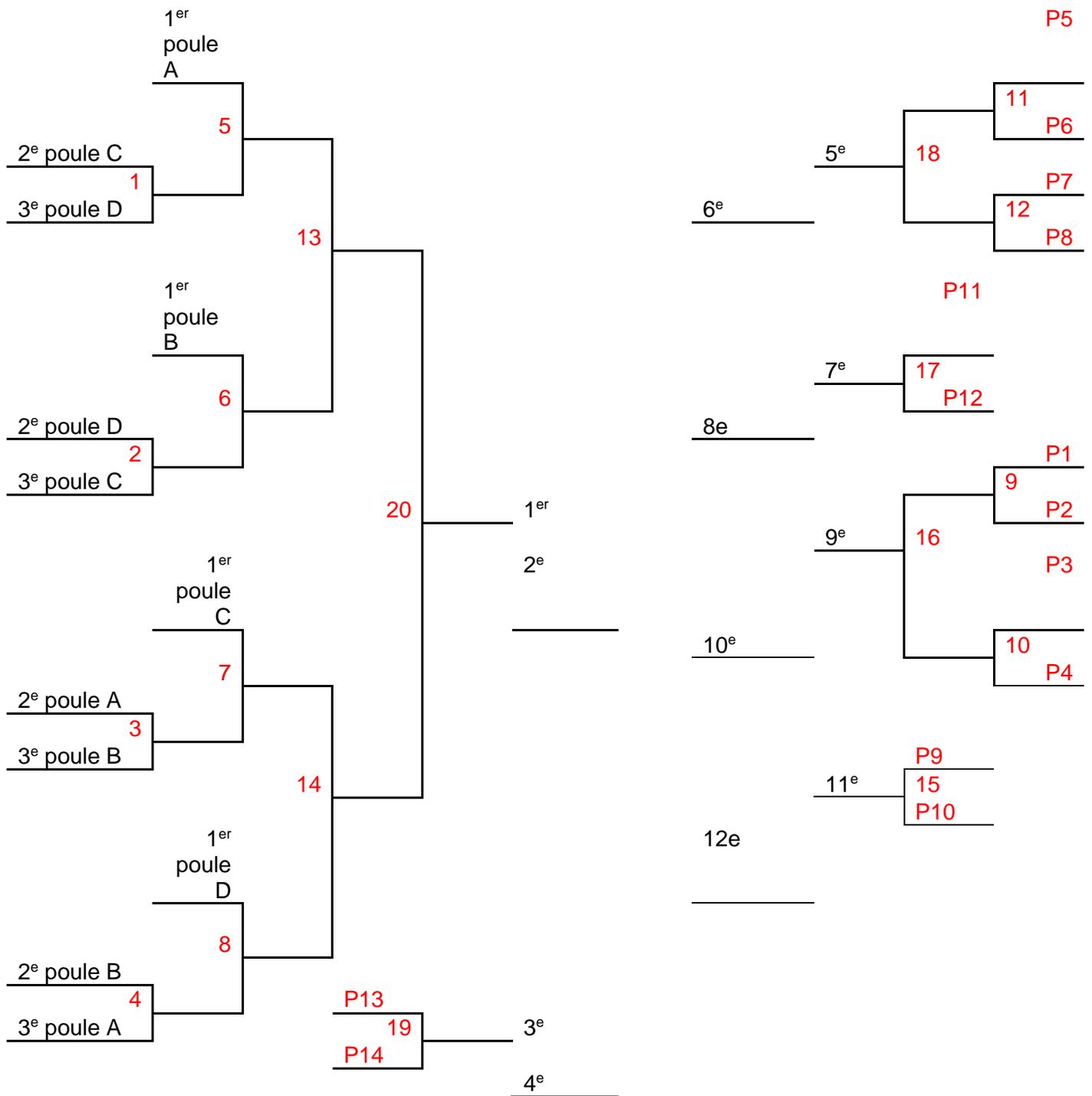
Dans le premier tableau figure l'ordre des rencontres et les codes des matchs de poule (A1, B2, etc...) et les numéros de matchs du tableau éliminatoire (1, 2, ...).

Les horaires sont donnés à titre indicatif. Il est important de pouvoir enchaîner les rencontres. On considère une interruption maximum de 20 minutes entre la fin d'un match et le début du suivant : 10 minutes pour l'échauffement et 10 minutes de passage au filet (attaques et service).

15.1. 12 EQUIPES

Répartition en 4 poules de brassage de 3 équipes ; Classement des équipes dans la poule. Tirage au sort orienté > les représentants d'un même territoire sont distribués au hasard dans des poules différentes.

4 poules (A-B-C-D) de 3 équipes (matchs nommés A1 à A3...) Toutes les équipes disputent 5 ou 6 matchs. Pas de rencontre le jour de l'accueil.			
Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
Equipes ABC	Equipes DEF	Equipes GHI	Equipes JKL
MATCH A1 : A-B	MATCH B1 : D-E	MATCH C1 : G-H	MATCH D1 : J-K
MATCH A2 : A-C	MATCH B2 : D-F	MATCH C2 : G-I	MATCH D2 : J-L
MATCH A3 : B-C	MATCH B3 : E-F	MATCH C3 : H-I	MATCH D3 : K-L
Classement dans la poule et intégration au tableau à élimination directe (matchs ordrés et notés de 1 à 20) Classement des équipes dans la poule à l'identique d'un classement d'une formule championnat. Puis tableau à élimination directe.			



VOLLEYBALL

Rencontres sur 3 terrains

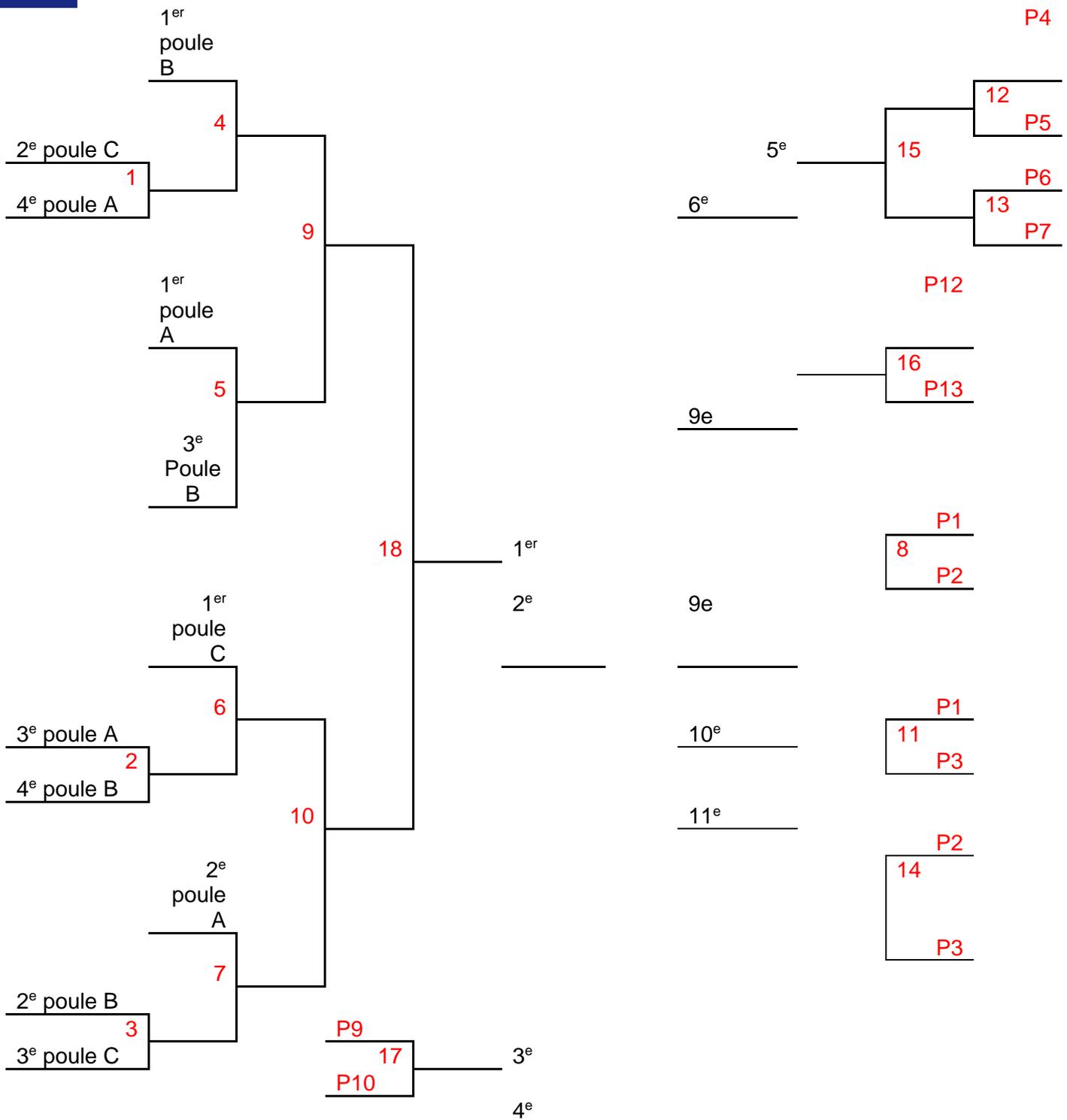
Ordre des rencontres

Jour 1 : accueil Pas de matchs

Arbitres

	TERRAIN 1	TERRAIN2	TERRAIN 3	T1	T2	T3
Jour 2 : matin À PARTIR DE 8H15	A1	B1	C1			
	D1	A2	B2			
	C2	D2	A3			
	B3	C3	D3			
Jour 2 : après- midi À PARTIR DE 14H15	1	2	3			
	4	5	6			
	7	8	9			
	10	11	12			
Jour 3 : matin À PARTIR DE 8H30	13	14	15			
	16	17	18			
	17		20			

VOLLEYBALL



VOLLEYBALL

15.2. 11 EQUIPES

Répartition en 3 poules de brassage de 3 ou 4 équipes ; Classement des équipes dans la poule.

Tirage au sort orienté > les représentants d'un même territoire sont distribués au hasard dans des poules différentes.

Poule A	Poule B	Poule C
Equipes ABCD	Equipes EFGH	Equipes IJK
MATCH A1 : A-B MATCH A2 : C-D MATCH A3 : vainqueurs A-B/C-D MATCH A4 : perdants A-B/C-D	MATCH B1 : E-F MATCH B2 : G-H MATCH B3 : vainqueurs E-F/G-H MATCH B4 : perdants E-F/G-H	MATCH C1 : I-J MATCH C2 : J-K MATCH C3 : I-K
Classement dans la poule. Dans les poules de 4, le classement prend en compte les deux matchs disputés à l'identique d'un classement d'une formule championnat. (formule brésilienne). Puis tableau à élimination directe (matchs ordrés de 1 à 18). Attention pour les perdants des matchs 1, 2 et 3 : poule de classement – attribution des places de 9 à 11)		

Rencontres sur 3 terrains

Ordre des rencontres

Jour 1 : accueil Pas de matchs

Arbitres

	TERRAIN 1	TERRAIN2	TERRAIN 3	T1	T2	T3
Jour 2 : matin À PARTIR DE 8H15	A1 A2 A3 A4	B1 B2 B3 B4	C1 C2 C3			
Jour 2 : après- midi À PARTIR DE 14H15	1 4 6	2 5 7	3 8			
Jour 3 : matin À PARTIR DE 8H15	9 12 15 18	10 13 16	11 14 17			

VOLLEYBALL

15.3. 10 EQUIPES

Répartition en 2 poules de brassage de 5 équipes.

Tirage au sort orienté > les représentants d'un même territoire sont distribués au hasard dans des poules différentes.

Poule A

Equipes ABCDE

MATCH A1 : B-E

MATCH A2 : C-D

MATCH A3 : A-E

MATCH A4 : B-C

MATCH A5 : A-D

MATCH A6 : E-C

MATCH A7 : D-B

MATCH A8 : A-C

MATCH A9 : D-E

MATCH A10 : A-B

Classement dans la poule

Puis intégration au tableau à élimination directe (matchs ordrés et notés de 1 à 15).

Poule B

Equipes FGHIJ

MATCH B1 : G-J

MATCH B2 : I-H

MATCH B3 : F-J

MATCH B4 : H-G

MATCH B5 : F-I

MATCH B6 : H-J

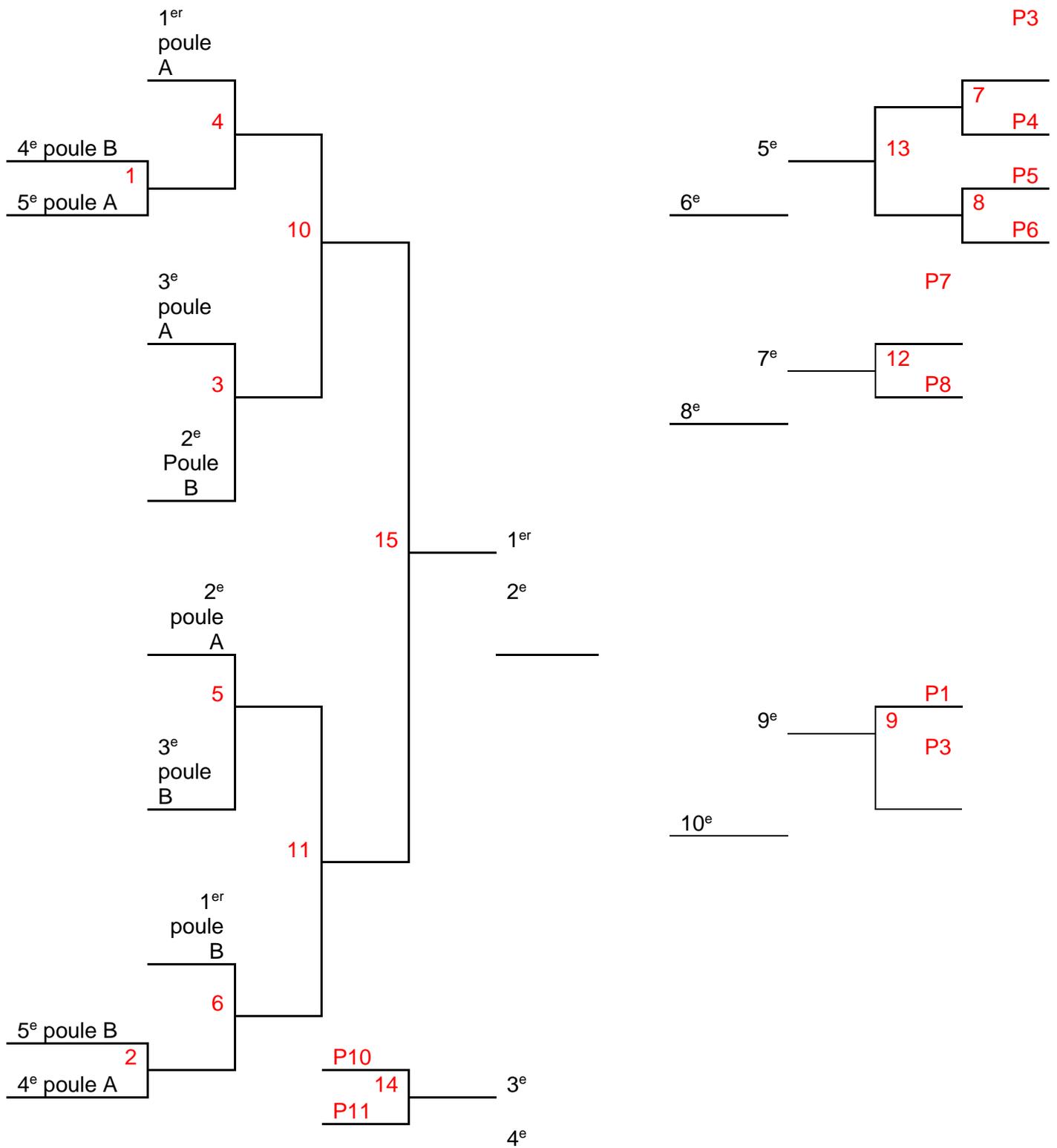
MATCH B7 : G-I

MATCH B8 : F-H

MATCH B9 : F-G

MATCH B10 : I-J

VOLLEYBALL



VOLLEYBALL

Rencontres sur 3 terrains

Ordre des rencontres

	Arbitres					
	TERRAIN 1	TERRAIN2	TERRAIN 3	T1	T2	T3
Jour 1 : accueil À PARTIR DE 17h00	A1	B1	A2			
	A3	B2	B3			
	A4	B4				
Jour 2 : matin À PARTIR DE 8H30	A5	B5	A6			
	B6	A7	B7			
	A8	B8	A9			
Jour 2 : après- midi À PARTIR DE 14H15	B9	A10	B10			
	1	2	3			
	4	5	6			
Jour 3 : matin À PARTIR DE 8H15	7	8	9			
	10	11	12			
	13	14	15			

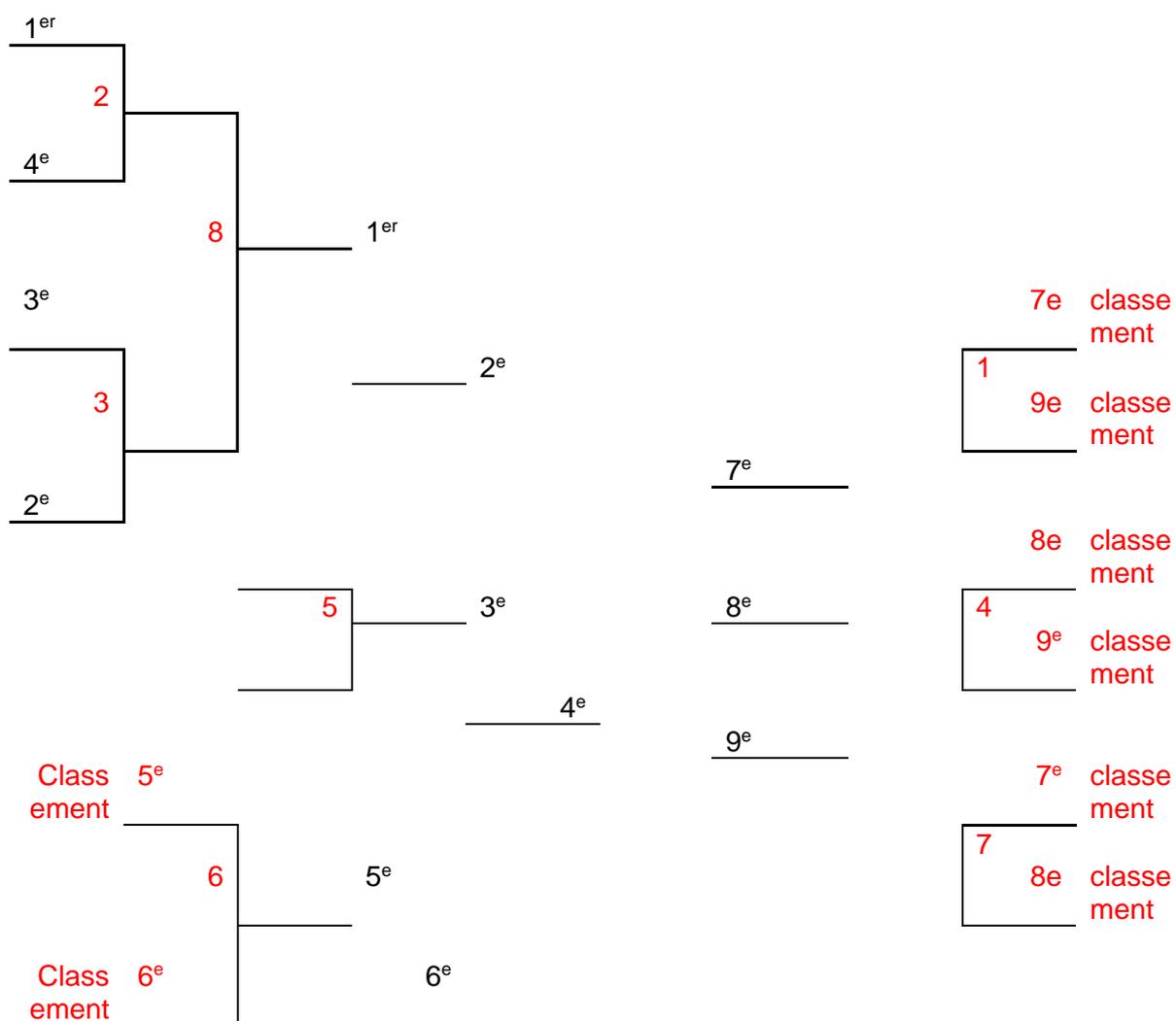
15.4. 9 EQUIPES

Répartition en 3 poules de brassage de 3 équipes.

Tirage au sort orienté > les représentants d'un même territoire sont distribués au hasard dans des poules différentes. Classement à l'issue du premier tour de poule, puis répartition des équipes dans un second tour de poule. Enfin, classement de l'ensemble des équipes en prenant en compte les 4 rencontres disputées. Les 4 premières équipes disputent les demi-finales. Les autres jouent pour les places de 5 à 9.

Poule A	Poule B	Poule C
Equipes ABC	Equipes DEF	Equipes GHI
MATCH A1 : A-B MATCH A2 : A-C MATCH A3 : B-C	MATCH B1 : D-E MATCH B2 : D-F MATCH B3 : E-F	MATCH C1 : G-H MATCH C2 : G-I MATCH C3 : H-I
Classement dans la poule et intégration au poules suivantes		
Poule D	Poule E	Poule F
1 ^{er} poule A	1 ^{er} poule B	1 ^{er} poule C
2 ^e poule B	2 ^e poule C	2 ^e poule A
3 ^e poule C	3 ^e poule A	3 ^e poule B
MATCH D1 : 1 ^e A / 3 ^e C MATCH D2 : 2 ^e B / 3 ^e C MATCH D3 : 1 ^e A / 2 ^e B	MATCH E1 : 1 ^e B / 3 ^e A MATCH E2 : 2 ^e C / 3 ^e A MATCH E3 : 1 ^e B / 2 ^e C	MATCH F1 : 1 ^e C / 3 ^e B MATCH F2 : 2 ^e A / 3 ^e B MATCH F3 : 1 ^e C / 2 ^e A
Classement intégral des équipes en prenant en compte les 4 matchs disputés Puis intégration au tableau à élimination directe (matchs ordrés et notés de 1 à 8).		

VOLLEYBALL



Rencontres sur 3 terrains Ordre des rencontres

Jour 1 : accueil	Pas de match			Arbitres		
	TERRAIN 1	TERRAIN2	TERRAIN 3	T1	T2	T3
Jour 2 : matin À PARTIR DE 8H30	A1	B1	C1			
	A2	B2	C2			
	A3	B3	C3			
Jour 2 : après-midi À PARTIR DE 14H15	D1	E1	F1			
	D2	E2	F2			
	D3	E3	F3			
Jour 3 : matin À PARTIR DE 8H15	1	2	3			
	4	5	6			
	7	8				

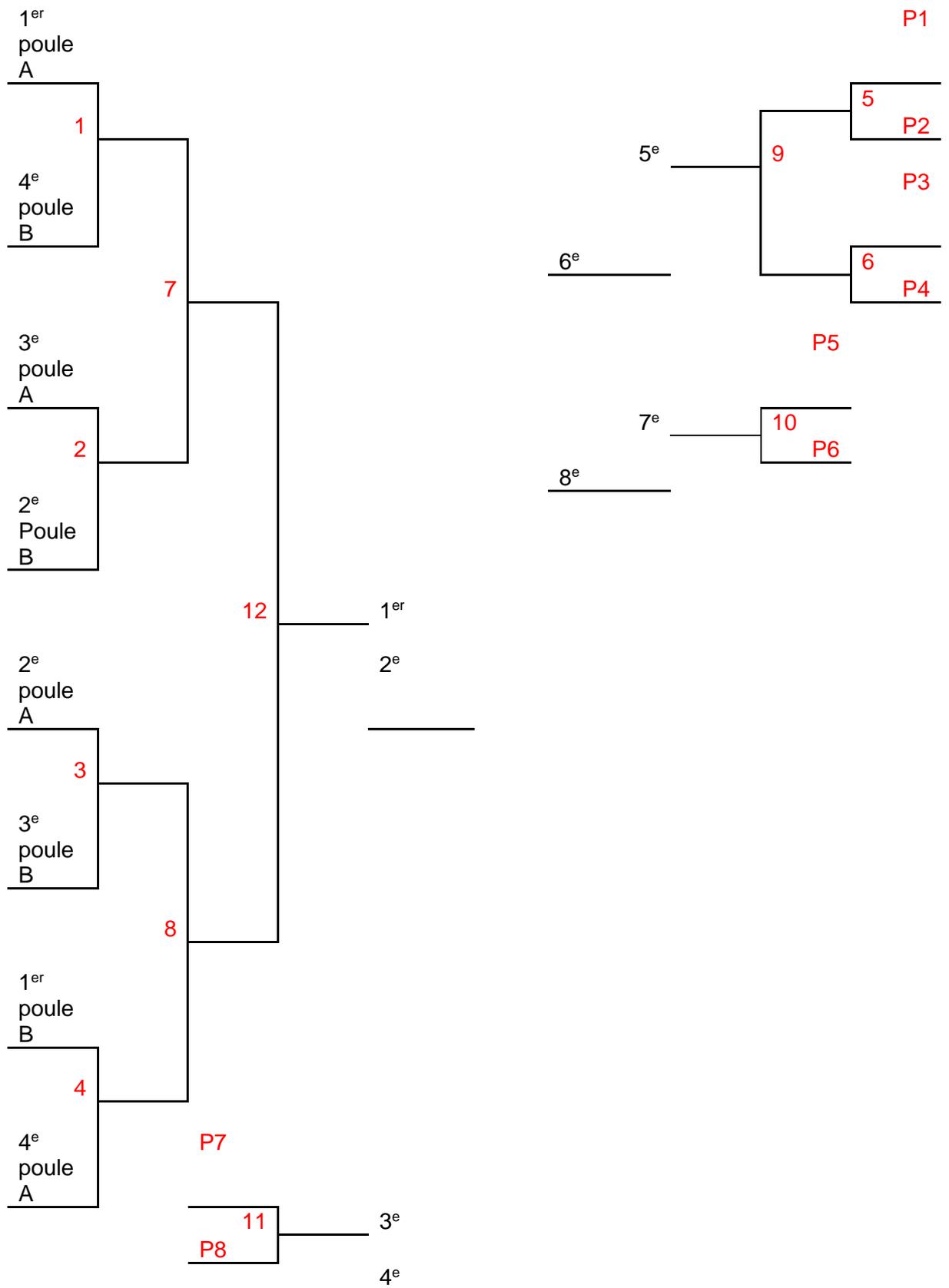
VOLLEYBALL

15.5. 8 EQUIPES

Répartition en 2 poules de brassage de 4 équipes.

Tirage au sort orienté > les représentants d'un même territoire sont distribués au hasard dans des poules différentes.

Poule A	Poule B
Equipes ABCD	Equipes EFGH
MATCH A1 : A-B	MATCH B1 : E-F
MATCH A2 : C-D	MATCH B2 : G-H
MATCH A3 : A-C	MATCH B3 : E-G
MATCH A4 : B-D	MATCH B4 : F-H
MATCH A5 : A-D	MATCH B5 : E-H
MATCH A6 : B-C	MATCH B6 : F-G
Classement dans la poule	
Puis intégration au tableau à élimination directe (matches ordrés et notés de 1 à 12).	



VOLLEYBALL

Rencontres sur 2 terrains

Ordre des rencontres

Arbitres

	TERRAIN 1	TERRAIN2	T1	T2
Jour 1 : accueil À PARTIR DE 17h00	A1 A2	B1 B2		
Jour 2 : matin À PARTIR DE 8H15	A3 A4 A5 A6	B3 B4 B5 B6		
Jour 2 : après- midi À PARTIR DE 14H15	1 3 5 7	2 4 6 8		
Jour 3 : matin À PARTIR DE 8H30	9 11 12	10		

VOLLEYBALL

15.6. 7 EQUIPES

Répartition en 2 poules de brassage de 3 et 4 équipes.

Tirage au sort orienté > les représentants d'un même territoire sont distribués au hasard dans des poules différentes.

Poule A

Equipes ABCD

MATCH A1 : A-B

MATCH A2 : C-D

MATCH A3 : A-C

MATCH A4 : B-D

MATCH A5 : A-D

MATCH A6 : B-C

Classement dans la poule

Puis intégration au tableau à élimination directe (matchs ordrés et notés de 1 à 12).

Poule B

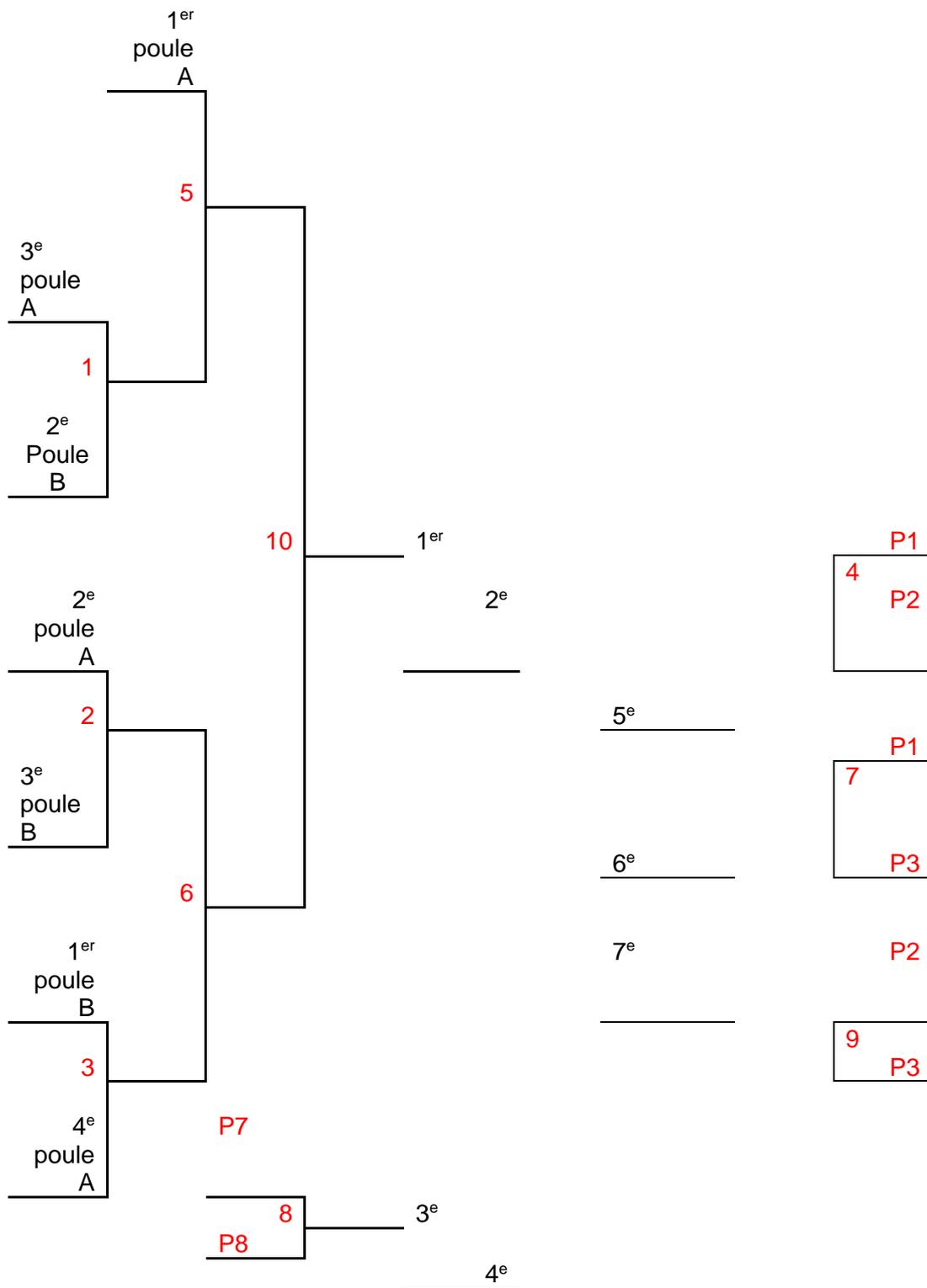
Equipes EFG

MATCH B1 : E-F

MATCH B2 : E-G

MATCH B3 : F-G

VOLLEYBALL



VOLLEYBALL

Rencontres sur 2 terrains

Ordre des rencontres

Arbitres

	TERRAIN 1	TERRAIN 2	T1	T2
Jour 1 : accueil À PARTIR DE 18h00	A1	A2		
Jour 2 : matin À PARTIR DE 8H15	A3 A4 A5 A6	B1 B2 B3		
Jour 2 : après- midi À PARTIR DE 14H15	1 3 5	2 4 6		
Jour 3 : matin À PARTIR DE 9h00	7 9	8 10		

VOLLEYBALL

15.7. 6 EQUIPES

Répartition en 2 poules de brassage de 3 équipes.

Tirage au sort orienté > les représentants d'un même territoire sont distribués au hasard dans des poules différentes.

Poule A	Poule B
Equipes ABC	Equipes EFG
MATCH A1 : A-B MATCH A2 : A-C MATCH A3 : B-C	MATCH B1 : E-F MATCH B2 : E-G MATCH B3 : F-G
Classement dans la poule Puis intégration au tableau à élimination directe (matchs ordrés et notés de 1 à 7).	

VOLLEYBALL

Rencontres sur 2 terrains Ordre des rencontres

	Arbitres				
	TERRAIN 1	TERRAIN2	TERRAIN 3	T1	T2
Jour 1 : accueil Pas de match					
Jour 2 : matin À PARTIR DE 8H30	A1 A2 A3	B1 B2 B3			
Jour 2 : après- midi À PARTIR DE 14H30	1 3	2 4			
Jour 3 : matin À PARTIR DE 9h00	5 7	6			

Autre proposition sur un seul terrain : Matches de poule, ¼ de finale et ½ finales en deux sets gagnants de 21 points – tiebreak en 15 points. Matches de classement en deux sets gagnants de 25 points et tiebreak en 15 points. Tous les sets se jouent en 2 points d'écart.

	Arbitres	
	TERRAIN 1	T1
Jour 1 : accueil A partir de 17h00	A1 B1	
Jour 2 : matin À PARTIR DE 8H30	A2 B2 A3 B3	
Jour 2 : après- midi À PARTIR DE 14H30	1 2 3 4	
Jour 3 : matin À PARTIR DE 9h00	5 6 7	